

Six trajectoires professionnelles distinctes après un poste saisonnier

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 108 • Septembre 2022

Auvergne-Rhône-Alpes compte environ 330 000 saisonniers résidant sur son territoire. Le suivi du parcours professionnel des saisonniers de 2014, pendant trois ans, fait apparaître six profils dont les caractéristiques et l'insertion sur le marché du travail sont différentes.

On estime qu'environ 330 000 **saisonniers** résident en Auvergne-Rhône-Alpes, hors périodes marquées par la crise sanitaire. Ils cumulent parfois leur poste saisonnier avec un CDI, mais pour plus de 90 %, constituant le champ de la présente étude, ce poste est unique ou complète un emploi non pérenne. Ils sont en général jeunes : près de 6 sur 10 ont moins de 26 ans. Ce sont majoritairement des hommes (56 %) et ils travaillent, pour la moitié d'entre eux, dans les services administratifs et de soutien, comprenant les intérimaires. Parmi les saisonniers de 2014, 23 % occupent un poste en CDI trois ans plus tard et 38 % ne sont plus en emploi salarié ; ils peuvent être alors étudiants, retraités, indépendants ou au chômage. Ces statistiques d'ensemble ne traduisent cependant pas l'hétérogénéité des profils et des parcours. L'étude des caractéristiques individuelles des saisonniers sur trois années permet de constituer six groupes aux trajectoires différentes, observées entre la fin de leur emploi saisonnier en 2014, et 2017 ► [sources](#).

Faible accès à un emploi durable pour les saisonniers de l'agriculture et de l'hébergement-restauration (groupe 1)

Le premier profil, le plus représenté, regroupe 42 % des saisonniers de la région ► [figure 1](#). En 2017, les deux tiers de ces saisonniers ne sont plus en emploi salarié, soit près de deux fois plus que dans l'ensemble. Seuls 6 % s'insèrent sur le marché du travail en CDI. Sur la période de suivi, certains occupent un poste court en CDD, de façon régulière à intervalle de 12 mois ► [figure 2](#). Sur leur poste initial, plus souvent dans l'agriculture ou dans l'hébergement-restauration, ils sont rarement **multi-actifs**. Une part d'entre eux cumule probablement ce poste avec des études et certains occupent ensuite des postes récurrents, sans doute dans ces mêmes activités, pour la cueillette de fruits ou comme serveurs par exemple. En effet, 63 % sont âgés de moins de 26 ans en 2014. Mais les plus âgés y sont également surreprésentés, probablement des retraités ou des chômeurs qui reviennent périodiquement en emploi, par exemple en tant que vendangeurs.

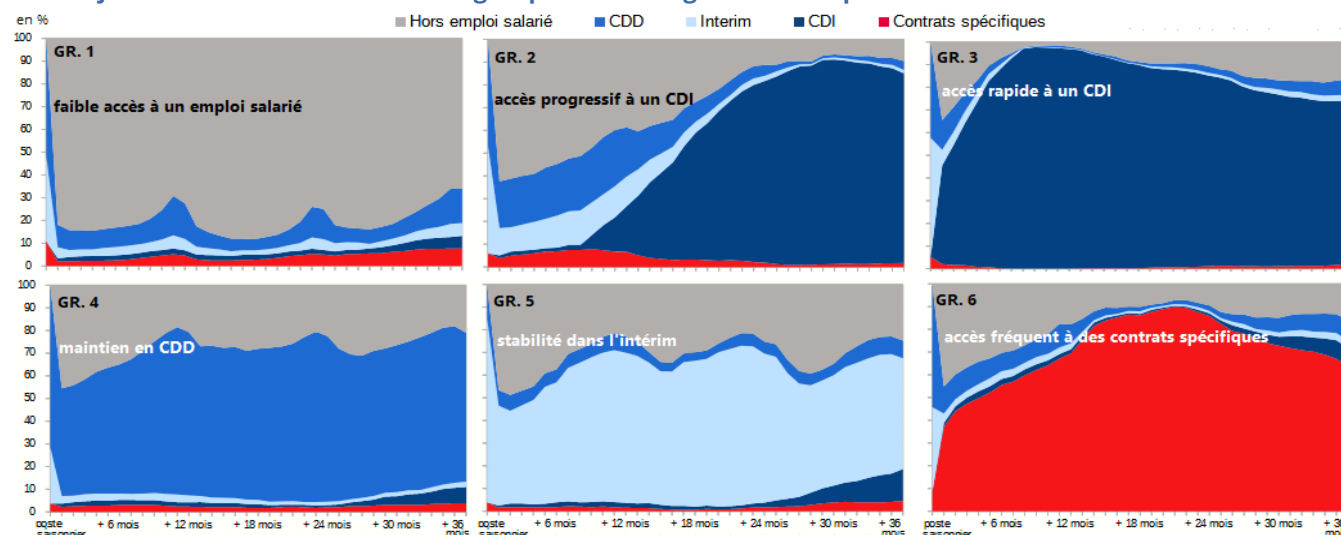
► 1. Écart entre le poids de chaque caractéristique dans le groupe et dans l'ensemble des saisonniers

	Ensemble	Gr. 1	Gr. 2	Gr. 3	Gr. 4	Gr. 5	Gr. 6
Poids du groupe (en %)	100	42	12	10	17	11	8
Écart de chaque groupe à l'ensemble des saisonniers (points)							
Profil							
Moins de 26 ans	57	+6	+5	-7	-8	-14	+7
De 26 à 29 ans	9	-1	+1	+2	+1	+2	-3
De 30 à 49 ans	26	-5	-3	+6	+6	+12	-4
50 ans et plus	7	+1	-3	-2	+1	0	0
Homme	56	-1	0	0	-8	+24	-9
Situation de l'emploi saisonnier en 2014							
Travail à temps complet	61	-1	0	+4	-5	+11	-7
Multi-activité	52	-17	+3	+14	+17	+22	+2
Contrat à durée déterminée (CDD)	50	+2	-3	-8	+22	-35	+4
Intérim	43	-5	+5	+10	-18	+39	-6
Autres formes d'emploi	7	+3	-2	-2	-4	-4	+1
Secteur d'activité :							
Agriculture	4	+3	-2	-3	-3	-3	-1
Arts, spectacles et activités récréatives	6	-1	-2	-4	+10	-5	+1
Commerce et transports	8	+1	0	-1	+1	-4	+1
Hébergement-restauration	16	+3	-1	-3	+4	-13	-2
Services administratifs et de soutien	54	-5	+5	+12	-17	+33	-5
Autres secteurs	12	0	-1	0	+3	-7	+5
Situation en 2017							
Hors emploi salarié	38	+28	-29	-22	-17	-13	-22
Contrat à durée indéterminée (CDI)	23	-18	+60	+49	-16	-9	-15
Contrat à durée déterminée (CDD)	20	-5	-16	-14	+45	-13	-12
Intérim	9	-3	-7	-6	-6	+40	-5
Autres formes d'emploi	10	-2	-8	-8	-6	-5	+54
Secteur d'activité :							
Agriculture	1	0	0	0	0	-1	+1
Arts, spectacles et activités récréatives	3	-2	-1	-2	+10	-3	-1
Commerce et transports	10	-5	+11	+11	+2	-5	-1
Hébergement-restauration	6	-1	+4	+2	+4	-5	-4
Services administratifs et de soutien	13	-5	-3	-1	-7	+39	-6
Autres secteurs	28	-14	+15	+11	+8	-11	+33

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le groupe 1, la part des saisonniers âgés de moins de 26 ans dépasse de 6 points celle de l'ensemble des saisonniers. Le groupe 1 regroupe 42 % des saisonniers de la région.

Source : Insee, Base tous salariés, panel 2014-2017.

► 2. Trajectoire des saisonniers des six groupes en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le groupe 1, 72 % du groupe n'est plus en emploi salarié 12 mois après la fin de leur emploi saisonnier de 2014.

Source : Insee, Base tous salariés, panel 2014-2017.

Deux types de parcours mènent plus souvent à un emploi durable (groupes 2 et 3)

Deux profils de saisonniers (groupes 2 et 3) tendent à accéder à un emploi pérenne, chacun à un rythme différent. Dans le groupe 2, les trajectoires convergent lentement vers un emploi durable. Un an après leur emploi saisonnier, 20 % occupent un CDI. Deux ans plus tard, ce taux s'élève à 80 % et atteint 83 % au bout de trois ans. Initialement, sur leur poste saisonnier, ils sont plus souvent employés et intérimaires. Dans les mois qui suivent, 60 % sont hors emploi salarié, sans doute étudiants ou chômeurs. Les saisonniers de ce groupe sont plus jeunes et occuperont par la suite un contrat court (CDD, intérim), voire plusieurs successivement, avant d'accéder à un emploi pérenne.

Le troisième groupe s'insère beaucoup plus rapidement sur le marché du travail, et de façon durable ; près de 100 % occupent en effet un CDI neuf mois après leur emploi saisonnier. Cette part diminue ensuite progressivement pour atteindre 72 % trois ans plus tard. Cette tendance à la baisse résulte de sorties de l'emploi salarié, sans doute liées à un passage vers le statut d'indépendant. Trois ans après, les emplois dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement-restauration ou des activités peu saisonnières comme l'industrie sont surreprésentés dans les groupes 2 et 3.

Maintien en CDD pour les saisonniers de la culture (groupe 4)

Un quatrième groupe est composé de saisonniers dont l'emploi se trouve plus souvent dans les arts, le spectacle et les activités récréatives, ainsi que dans l'hébergement-restauration, en 2014 comme en 2017. Comme dans le premier groupe, trois ans après leur emploi saisonnier, peu occupent un CDI (7 %) et beaucoup ne sont plus en emploi salarié. Leur trajectoire montre des hausses

d'activité tous les 12 mois, au cours desquelles certains reviennent en emploi salarié, pour un poste en CDD. Leur profil est néanmoins très différent de celui du premier groupe. En moyenne sur la période, 65 % sont en CDD. Ce quatrième groupe présente des caractéristiques proches des salariés permanents du secteur de la culture, comme les intermittents, et de l'hébergement-restauration. Le cumul d'emplois, très fréquent, est lié à une surreprésentation des CDD et du travail à temps partiel. Ces saisonniers sont majoritairement des femmes et sont plus souvent âgés de 30 à 49 ans.

Stabilité dans l'intérim pour les ouvriers (groupe 5)

Dans le cinquième groupe, même si les trajectoires sont proches de celles du quatrième, les caractéristiques de ces saisonniers sont différentes. Les emplois sont ici majoritairement intérimaires. De plus, ils sont souvent ouvriers, y compris agricoles, plus âgés que l'ensemble (38 % ont entre 30 à 49 ans), principalement des hommes (80 %) et fréquemment multi-actifs.

Une installation durable dans des contrats spécifiques (groupe 6)

Après leur poste initial, les saisonniers du dernier groupe basculent rapidement vers un emploi en **contrat spécifique**. Moins de six mois après, la moitié d'entre eux travaillent sous cette forme d'emploi. Cette part approche 65 % à la fin de la période d'observation. Ce groupe, plutôt jeune, accède probablement à l'emploi par un contrat aidé dont la durée varie en général de six mois à trois ans. Les femmes y sont surreprésentées. En début de trajectoire, le poste saisonnier est plus souvent occupé en CDD, à temps partiel et en tant que profession intermédiaire.●

Patricia Antoine, Émilie Senigout (Insee)

► Définitions

On considère comme **saisonniers** les salariés qui ont occupé un emploi sur une durée limitée, comprise dans une période définie comme une saison ► **pour en savoir plus**. Dans cette étude, ceux occupant un CDI sur la même période ont été exclus, afin de ne pas biaiser les trajectoires, en déduisant à tort qu'un emploi saisonnier conduit à un CDI, alors que le CDI était déjà présent.

Un saisonnier est dit **multi-actif** s'il occupe plusieurs postes simultanément. Il est dit **hors emploi salarié** s'il est étudiant, retraité, au chômage ou s'il occupe un emploi non salarié. Les **contrats spécifiques** regroupent les contrats aidés, d'apprentissage et ceux des particuliers employeurs.

► Sources

Les données sont issues du panel « Tous salariés ». Les saisonniers ont été suivis pendant 36 mois à partir de la fin de leur emploi saisonnier en 2014. Ils sont comptabilisés au lieu de leur résidence.

► Pour en savoir plus

- « Emploi saisonnier : au-delà de l'hébergement-restauration, des orientations territoriales différentes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 146, mai 2022.

